

Bientôt 38 euros d'amende pour les mauvais élèves des gestes barrières !



Récapitulons : Sibeth la bien-nommée qui ment tout le temps sur tout, Marlène qui écrit des livres d'apprentissage à la fellation, Benjamin qui est devenu une star sur *YouPorn*, M'Jid qui à défaut de s'éclater éclate à coups de casque le crâne de Boris, Nicole qui laisse crever en prison un vieux Français de souche de 90 ans mais libère les jeunes terroristes *super cool*, Agnès qui pleurniche en avouant avoir sciemment minimisé la pandémie chinoise qui approchait, Alexandre qui s'est déguisé en policier pour distribuer quelques coups de matraque, Christophe qui parie sur l'intelligence des Français mais visiblement pas sur la sienne après le splendide portrait de groupe sans masque dans une usine de masques, Emmanuel tripotant deux racailles à Saint-Martin puis admirant les bas résilles LGBT sur le perron de l'Élysée lors de la fête de la Musique, Lætitia dite Kannibale-Taxi qui donne son nom à une loi liberticide digne des dictatures fantasques d'antan tout en révélant que la première condamnée de sa loi pourrait être elle-même.



Nous avons également eu un confinement digne de la Chine maoïste, des miliciens dans les rues comme autant de chemises brunes, des délations entre voisins, des ausweis à se signer pour sortir une heure de chez soi, des médicaments efficaces interdits, des experts terrorisant la population à coup de listes de décès journaliers.

Et lundi 11 mai, le décret n°20202-545 « *prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire* ».

Une perle.

Les technocrates ont réussi à métamorphoser des conseils sanitaires en outils juridiques. Voilà les naïfs gestes barrières, la distanciation sociale, la nécessité de « *tousser et d'éternuer dans son coude* », de se laver les mains « *régulièrement à l'eau et au savon* » et de jeter « *immédiatement* » son mouchoir dans une poubelle, dans un décret.

Pour l'instant, pas encore de sanctions sauf... si un maire ou à un autre officier de police judiciaire décide de punir de 38 €, au nom du régime général pénal, une personne qui n'aurait pas respecté les gestes envoyant la morve dans le coude de sa veste .

Les crétins si nombreux en Macronie font que, nécessairement, demain un maire comme ceux qui voulaient interdire aux habitants de se déplacer à plus de 10 m de chez eux ou ne leur autoriser qu'une sortie par semaine ou un de ces gendarmes qui

surveillent si attentivement les plages désertes taxeront un citoyen qui n'a pas assez utilisé son coude ou jeter son mouchoir ailleurs que dans une poubelle, se dira qu'au nom de la protection de l'humanité, il doit amender autour de lui.



Comme ce gouvernement ne manque pas d'imagination pour les trucs bien tordus, on se demande ce qu'il mettra en place demain pour nous soumettre toujours plus.

Fera-t-il appel aux petits Mozorov du terroir pour qu'ils dénoncent leurs parents qui ne font pas les gestes barrières et critiquent la capricieuse gestion de la pandémie de la part du pouvoir ?



Ordonnera-t-il la fin du secret médical avec obligation aux médecins de désigner les personnes atteintes par le virus chinois ?

Commandera-t-il à ses brigades de joyeux anges Covid d'arrêter

et d'incarcérer toutes les personnes suspectes d'avoir été contaminées par le virus de Wuhan ?

Obligera-t-il le port du masque 24 heures sur 24 ? On voit déjà des conducteurs seuls dans leur véhicule qui le portent comme si le Corona allaient bondir sur eux depuis la banquette arrière.

Ouvrira-t-il des centres « Soleil vert » pour nos vieux à qui il offrira une séance de Rivotril ?

« L'État est le plus froid des monstres froids. Il ment froidement ; et voici le mensonge qui s'échappe de sa bouche : « Moi l'État, je suis le peuple. » », a écrit Nietzsche.

L'État macronien doit impérativement être rappelé à l'ordre... par le peuple.

L'histoire de ce quinquennat est folklorique. Espérons que nous n'en aurons pas un second.

Marcus Graven